



QU'IL PLEUVE, QU'IL VENTE OU QU'IL NEIGE, AU BOULOT, LES FAINEANTS !

Retour sur les intempéries de début février

PROLOGUE

En ce mercredi 7 février 2018, les Axonais se réveillent sous la neige. Pas de surprise, c'était annoncé : département en alerte niveau 3, transports scolaires annulés et consignes de la préfecture pour éviter tous déplacements inutiles. C'est parti pour trois jours de galère pour les agents de la DDFiP 02. Commence alors un mauvais feuilleton qui ne trouvera pas de « Happy End ».

--- Episode 1 : Un geste envers les agents, s'il vous plaît ? -----

Le mercredi 7 février, le constat est là : nombre de collègues manquent à l'appel, n'ayant pu se déplacer. Dès le lendemain, les O.S demandent donc à la nouvelle Directrice fraîchement débarquée – MME MARCHICA – d'accorder une journée d'autorisation d'absence, puisque ça s'est toujours fait ici et que d'autres départements touchés l'ont fait.

----Episode 2 : Il n'y a pas de case « intempéries » dans Agora -----

La pendule tourne et la réponse se fait attendre. Deux jours supplémentaires s'ajoutent à la galère entre « lâcher massif de camions » qui bloquent l'accès des villes le jeudi, le vendredi, c'est verglas le matin et neige l'après midi ... Mais il y a « brain-storming » à la DDFiP : tout le monde n'est pas d'accord : faut-il ou non accorder quelque chose aux agents ?

La réponse tombe le 12/02 : c'est NIET ! « *Il n'existe aucune disposition légale ou réglementaire qui prévoit l'octroi d'autorisations d'absence pour intempérie, les situations d'autorisation d'absence du service étant limitativement énumérées.* » ... suit la liste des motifs d'absence codifiés dans Agora. **Serions nous trop débiles pour ne pas savoir qu'il n'y à pas de motifs « intempéries » dans Agora ???** Pour autant, d'autres « cases » existent, nan ?

Ce sera donc récup horaire, congés ou ARTT ... avec la particularité que « *Il ne sera pas fait application en février de la règle limitant les débits horaires à 12 heures afin de permettre aux agents de régulariser leur situation.* ». **Le déblocage des pointeuses comme mesure de tempérament ... ça, il fallait vraiment y penser ! C'est trop de bonté, n'en jetez plus !!!**

Dans le même temps, les chefs de service reçoivent un petit mail du service RH, reprenant les mêmes éléments et se terminant par « *En d'autres termes, le quota horaire non effectué sur la journée ne sera pas complété d'office* » ... histoire de bien enfoncer le clou.

----Episode 3 : Les agents contre-attaquent -----

Courrier-pétition à l'attention de MME MARCHICA demandant un jour d'autorisation d'absence pour tous les agents, avec l'argumentation que l'on connaît. 300 signatures sont rapidement recueillies malgré les vacances scolaires et adressées au destinataire par mail le 20 mars.

----Episode 4 : Équité, quand tu nous tiens -----

La réponse arrive le 23 mars « *J'ai bien reçu votre courrier pétition que j'ai lu avec attention. Cependant, je ne peux donner suite à votre demande qui, si elle venait à être satisfaite, créerait une absence d'équité de traitement entre les agents (ceux qui se sont déplacés versus ceux qui ne se sont pas déplacés).* ». On aime le mot « versus » : ça fait un peu Kramer contre Kramer et l'on

comprend qu'en gros, l'équité, c'est de laisser tout le monde dans la merde, comme ça, tout le monde il est pareil et tout le monde il est content ... sauf que ...

----**Episode 5 : S'cusez moi de vous contredire, M'dame la Directrice** -----

... sauf que le courrier-pétition demande une journée d'autorisation d'absence pour tous les agents. Donc nouveau mail à Mme MARCHICA dans la foulée. Le « versus » tombe à l'eau. Veuillez relire SVP ... agrémenté de quelques arguments supplémentaires : d'autres directions ont pris des mesures de compensation, M. MOLLON avait, en 2013, accordé un journée à tous au nom de l'équité, tous les agents ont été impactés, soit en assurant le service public à effectif réduit, soit en faisant des journées écourtées engendrant du débit horaire, soit en devant couvrir leurs absences par des congés : jusqu'à 2,5 jours pour certains collègues. D'autres ont abîmé leur voiture ...

----**Episode 6 : Erreur de calcul ou théorie négationniste ???** -----

Il semble qu'il faille absolument trouver un argument qui se tienne pour dire « NON ! ». Mardi 27 mars (il faut bien 4 jours pour que ça monte au cerveau!), c'est donc branle bas de combat au service RH ... chargé de recenser les absences constatées lors des 3 jours d'intempéries. Il n'est pas question ici de mettre en cause le travail des collègues des RH, qui se seraient probablement bien passés de cette tâche supplémentaire . Mais tout de même, comment ont-ils pu faire un recensement fiable des agents impactés par ces trois jours d'intempéries, plus d'un mois après ?

Certains agents étaient en attente de la réponse de la directrice et n'ont pas régularisé leurs absences par des jours de congés, d'autres avaient une « avance pointeuse » confortable absorbée par les journées réduites lors des intempéries. Il y a aussi ceux qui ont fait des journées à rallonge pour rattraper le retard pointeuse ... et puis ceux qui ne badgent pas (agents au forfait) pour lesquels les journées réduites ne peuvent se voir ou qui ont eu une « journée KDO » du chef de service (on ne donnera pas de noms bien sûr mais l'on remercie tous les chefs de service qui ont pris des mesures différentes de celles préconisées par la DDFiP : tant mieux pour vos agents!).

Si recensement il devait y avoir, une méthode plus fiable n'aurait-elle pas été de demander aux chefs de service ?

Toujours est-il que la réponse définitive tombe le même jour, 27 mars, à 15h30 : « J'ai étudié à nouveau avec attention votre demande. Compte tenu de la situation des absences constatées dans le département durant ces 3 jours d'intempéries, je vous confirme ma position. Les jours d'absence sont soit récupérés soit compensés par un jour de congés ou d'ARTT. ».
(NDL : les fautes de conjugaison sont recopiées telles quelles).

EPILOGUE ... OU CONCLUSION

Il ne s'est rien passé dans l'Aisne du 7 au 9 février. Seuls 2 ou 3 glandus, certainement des fainéants, n'ont pas pu aller travailler dans des conditions normales ... et pour les autres ... probablement victimes d'une fake news ... ou d'une hallucination collective ...

MERCI PATRONNE !

De clarifier si rapidement après votre arrivée, la nature de nos relations : avec vous, c'est clair, on n'aura rien sans rien, faudra lutter pied à pied !

MERCI PATRONNE !!!

De n'avoir rien donné pour ces 3 jours d'intempéries : Ça nous évite d'avoir à vous dire « merci »

A LA DGFIP, COMME A LA DDFIP 02, APRES LE 22/03 , ON LACHE RIEN : ON CONTINUE !!!